

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

Selection of an Environmental and Social Oversight Consultant (ESOC)

(Sélection d'un Consultant en Gestion Environnementale et Sociale -CGES-)

**REUNION PREPARATOIRE A LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS
PP4-CIF-EDP-02**

Date : 15 Septembre 2017

Lieu : Salle de conférence de MCA-Bénin II

Participants

MCA-Bénin II

- Gabriel DEGBEGNI – Coordonnateur National par intérim (C.N a.i.) ;
- Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés (DPM) ;
- Ilarion GUEDEGBE, Chef de la Performance Environnementale et Sociale (CPES) ;
- Moustapha DIEYE, Chef de mission, Agence de Passation des Marchés ;
- Agnès JOIGNEREZ, Consultant ERM/MCC
- Mireille COMLAN, Chef de l'Intégration Genre et de l'Inclusion Sociale ;
- Karine GBAGUIDI KEREKOU, Directrice de la communication et des Relations Publiques ;
- Candice ELISHA, Spécialiste Performance Environnementale et Sociale
- Cheto Mathieu LANOKOU, Spécialiste en Réinstallation ;
- Teddy ATTILA, Spécialiste audiovisuel
- Samson BIAO, Spécialiste en Passation des Marchés de la Direction de la Passation des Marchés ;
- Martial TCHEOUBI, Spécialiste en Passation des Marchés de la Direction de la Passation des Marchés ;
- Laurence Lily NTAHORWACIYE, Spécialiste en Passation des Marchés de l'Agence de Passation des Marchés ;
- Edwige ADJANOHOUN LOHENTO, Spécialiste en Passation des Marchés de l'Agence de Passation des Marchés.

Consultants

Selon les directives de la Demande de Propositions, la participation à la réunion préparatoire était facultative. Trente-cinq (35) personnes dont trente-trois (33) représentants de vingt-sept (27) firmes et deux (02) consultants indépendants y ont assisté et ont signé la liste de présence ci-jointe à l'Annexe B au présent compte-rendu.

La réunion a été présidée par le Coordonnateur National par intérim, Monsieur Gabriel DEGBEGNI.

Ouverture de la réunion

En préambule à la réunion, le Directeur de la Passation des Marchés a présenté les grandes lignes de la réunion. Il s'agit de :

- Mot introductif du Coordonnateur National par intérim de MCA-Bénin II ;
- Contexte et Etendue de la mission par le Chef de la Performance Environnementale et Sociale de MCA-Bénin II ;
- Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés, Chef de mission de l'Agence de Passation de Marchés de MCA-Bénin II ;
- Séances des questions/réponses ;
- Clôture de la session.

- *Mot introductif du Coordonnateur National par intérim.*

Dans son mot introductif, le Coordonnateur National par intérim a d'abord souhaité la bienvenue aux Consultants, puis il a précisé les objectifs de la présente réunion qui vise à partager avec les Consultants le contenu du Programme du deuxième compact du Bénin, de leur fournir des indications sur l'étendue de la mission ainsi que des orientations pour bien préparer leurs propositions et enfin de leur donner l'occasion de poser toutes les questions d'éclaircissement. Il les a ensuite rassurés sur la transparence qui caractérise les processus de passation de marchés de MCA-Bénin II avant de les encourager à présenter des propositions de qualité car c'est la meilleure proposition qui sera sélectionnée. Il a terminé en leur souhaitant une excellente journée de travail avant d'inviter les participants à faire un tour de table de présentation afin de mieux se connaître.

Reprenant la parole, le Directeur de la Passation des Marchés est revenu sur la finalité de la réunion qui est de fournir toutes les informations nécessaires aux Consultants, leur permettant de soumettre des propositions de valeur parmi lesquelles MCA-Bénin II sélectionnera la meilleure, en termes de qualité technique et de coût.

Monsieur Gabriel DEGBEGNI a repris la parole pour rappeler la signature du Compact intervenue le 9 septembre 2015 et son entrée en vigueur le 22 juin 2017 puis a présenté les quatre (04) composantes du Programme à savoir le projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions », le projet « Production d'Electricité », le projet « Distribution » et le Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau » ainsi que les départements transversaux que constituent la Performance Environnementale et Sociale ainsi que l'Intégration Genre et l'Inclusion Sociale. Il a ensuite précisé la particularité de la mission et les attentes de MCA-Bénin II par rapport à cette mission, avant d'exposer les rôles et responsabilités de MCA-Bénin II en lien avec les Projets. Enfin, il a mis l'accent sur le rôle et responsabilités du Consultant en Gestion Environnementale et Sociale à recruter.

- ***Présentation du contexte et de l'étendue de la mission***

Après cet exposé du Coordonnateur National par intérim, le Directeur de la Passation des Marchés a invité le Chef de la Performance Environnementale et Sociale (CPES) à présenter le contexte et l'étendue de la mission ainsi que les livrables qui y sont associés.

- *Contexte de la mission*

Le CPES a d'abord mis le focus sur les normes et exigences environnementales nationales et les normes de performances de la Société Financière Internationale (SFI) et de MCC que MCA-Bénin II s'est engagé à respecter pour montrer pourquoi le recrutement d'un CGES. L'objectif de la mission est de recruter un Conseiller en gestion environnementale qui contribuera au pilotage des activités liées à la Gestion Environnementale, Sociale, de Santé et Sécurité (GESSS) du Programme pendant la phase de mise en œuvre (depuis la phase d'initiation du projet jusqu'aux travaux de construction, la mise en service des infrastructures et 90 jours après la date d'échéance de l'Accord de don ou la fin de la période de garantie).

- *Etendue de la mission*

En abordant l'étendue des prestations, il a insisté sur le délai de mise en œuvre du programme, la date d'achèvement des travaux de construction et la date limite de libération des sites par le CGES. Il a ensuite indiqué que la mission se structure en une période de base avec 2 périodes optionnelles si MCA-Bénin II décide d'exercer lesdites options. Enfin, il a décrit les différentes catégories d'activités à déployer par le Consultant dans le cadre de la mission à savoir :

- Services généraux : le CGES assurera le pilotage des activités liées à la Gestion Environnementale, Sociale, de Santé et Sécurité (GESSS) du Programme ;
- Système de Gestion Environnementale, Sociale et Santé & Sécurité (SGESSS) : le CGES assurera l'examen du SGESSS de MCA-Bénin II, l'élaboration du SGESSS pour la SBEE & la CEB, la formation et la sensibilisation du personnel de MCA-Bénin II et des Agences de Mise en Œuvre (SBEE, CEB, ABE, etc.), la mise en œuvre du SGESSS de MCA-Bénin II pour les Activités administratives, les études détaillées et les projets de réforme, la supervision ESSS de la conception détaillée des projets, l'obtention des permis/autorisations, le suivi, la Production de rapports, le Contrôle et l'Evaluation,
- Gestion des domaines d'impact et propositions de stratégies opérationnelles : à travers la gestion de la santé et sécurité, la gestion des aspects environnementaux, la gestion de l'Intégration Genre et de l'Inclusion Sociale, la mise en œuvre de la composante compensation et réinstallation,
- Outils de mise en œuvre de la gestion environnementale, sociale, de santé et de sécurité : le CGES dirigera l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion de données, supervisera l'Evaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES), l'Evaluation des matières dangereuses et autres études, mettra en place un système pour la gestion de la Documentation, élaborera les plans d'engagement des parties prenantes ;

- Gestion des Constructions ;
- Activités de Clôture du Programme ;
- Services de mise en œuvre des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) en Option A.
- Services Additionnels en Option B qui pourraient concerner les études d'évaluation d'impact environnemental et social, les PAR pour les projets hors réseau, les PAR et la mise en œuvre d'une centrale thermique.

- *Les livrables*

Enfin le CPES a présenté les livrables associés à l'étude : il s'agit entre autres des rapports mensuels d'avancement, des rapports trimestriels d'avancement, rapport annuel de Performance, rapport final, rapports des incidents/accidents ESS et du système de reporting en temps réel, basé sur le SIG.

Le CPES a terminé son exposé en mentionnant les défis à relever après avoir précisé le délai d'exécution de la mission (57 mois civils), le calendrier de paiement, la dotation en personnel requise (le personnel clé et autres personnels technique et d'appui).

- ***Présentation des aspects de passation de marchés***

Le Chef de mission de l'Agence de Passation des Marchés à son tour a présenté les éléments essentiels à retenir dans le cadre de la passation des marchés.

Dans sa présentation, il a insisté sur le fait que les Consultants doivent s'appropriier l'ensemble des dispositions de la demande de propositions sans en omettre ou négliger aucune pour se donner les meilleures chances de réussite. Il a ensuite rappelé de manière succincte les incitatifs offerts aux soumissionnaires dans le cadre des Compacts MCC, pour donner une meilleure perception du système dans lequel les consultants vont soumissionner. Il a enfin formulé les recommandations sur les différents critères d'évaluation notamment la capacité organisationnelle et expérience du Consultant, l'approche méthodologique et plan de travail et la qualification du personnel clé. Au nombre de ces recommandations, le potentiel soumissionnaire devra tenir compte des aspects suivant en préparant sa proposition :

- Expériences du Consultant : Privilégier les alliances entre Bureaux dans le cadre de groupement à formaliser, pour développer des complémentarités et mieux répondre aux exigences, formuler clairement et de manière exhaustive les références proposées pour en faciliter leur évaluation par le Panel en gardant à l'esprit qu'une vérification des références est faite en cours d'évaluation, par MCA-Bénin II ;
- Méthodologie : s'assurer que la méthodologie proposée est exhaustive et couvre tous les aspects de la mission, que toutes les exigences particulières soient prises en compte et bien adressées, s'assurer de la cohérence du Plan de travail par rapport à la méthodologie développée, du bon phasage des différentes activités à mettre en œuvre s'assurer que le plan de charge de chaque Personnel clef est suffisant et de la bonne

répartition du déploiement Siège/Terrain et éviter certains cumuls de postes qui peuvent occasionner des chevauchement et perturber le Plan de travail.

- Personnel clé : Respecter les exigences des TdR afférentes à la qualification du Personnel Clef et autant que possible, mobiliser des Experts qui répondent à tout point de vue aux exigences fixées. Afin d'engranger le maximum de points, S'assurer de la disponibilité des Personnels clefs proposés pour la mission et fournir les CV suivant le format édicté dans la DP pour en faciliter l'exploitation par les évaluateurs.
- Monnaie de la proposition : deux monnaies sont autorisées : le Franc CFA et le Dollar US. Les autres monnaies ne sont pas autorisées.

Le Directeur de la Passation des Marchés est revenu sur les formulaires de soumission. Le soumissionnaire devra les remplir avec attention.

Cette présentation a été suivie par la séance des questions et réponses.

- ***Séance des Questions et Réponses***

Monsieur Macaire AGASSOUNON a expliqué que toutes les questions posées et qui seront transmises par écrit à MCA-Bénin II recevront formellement une réponse. Les réponses aux questions ainsi que le compte-rendu de la réunion préparatoire seront transmis à toutes les firmes représentées à la séance et à celles qui ont sollicité la Demande de propositions auprès de MCA-Bénin II.

Il a ensuite donné la parole aux participants pour poser des questions.

Les questions ont été posées par les participants oralement mais ceux-ci n'ont pas transmis leurs questions par écrit. Toutes les questions posées figurent à l'annexe A au présent compte-rendu.

- ***Clôture de la session***

À la fin des questions/réponses, Monsieur Macaire AGASSOUNON a remercié les représentants des firmes pour leur participation, et leur a précisé qu'ils ont encore jusqu'au 27 Septembre 2017, la possibilité de soumettre d'autres questions par courriel. Il a par la suite annoncé la clôture de la réunion préparatoire à la soumission des propositions.

La séance a pris fin à 12 h 35mn.

Annexe A : Questions posées par les participants

Questions
1. Préciser le budget de la mission et indiquer s'il est HT ou TTC
2. Le personnel clé doit-il être mobilisé sur toute la période ? Si non, quel est le temps par expert en homme-mois ?
3. Serait-il possible d'avoir la liste de présence ?
4. Quelle est la différence entre spécialiste en réinstallation et spécialiste en réinstallation physique ?
5. Est-il possible d'avoir les supports de présentation ?
6. Par rapport au monitoring, est-il prévu que le CGES mesure la qualité de l'air ?
7. Pour la période de Base, le niveau d'effort n'est pas précisé, seul le budget est donné. Peut-on connaître le niveau d'effort pour le personnel de la période de base ?
8. Des annexes sont mentionnées dans les TDR et ne sont pas jointes à la DP. Qu'en est-il ?
9. Les sites d'intervention pour les EIES, PGES et PAR n'ont pas été énumérés dans la DP. Peut-on les connaître ?
10. Quelle serait la manière de couvrir l'ensemble de la zone d'étude et du déploiement des experts dans les différents sites ?
11. Lorsqu'on fait allusion à plusieurs équipes, est-ce pour tous les experts cités ou seulement quelques-uns ?
12. Il a été mentionné qu'il y aura des formations à faire, quels sont les types de formations et pour quelles cibles ?
13. Est-ce que les consultations seront prises en charge par le CGES ?
14. Les EIES doivent-elles être réalisées par des bureaux d'études agréées par l'ABE ?
15. Le marché est-il exonéré des taxes et impôts, etc. en vigueur au Bénin ?
16. Le budget est-il de 10 millions USD HT ou de 13 millions USD HT ?
17. Y a-t-il un calendrier estimatif des travaux pour permettre d'apprécier le temps de mobilisation du personnel. Si oui, peut-il être partagé ?
18. Quelle est la durée de la mission de chaque personnel clé, experts et chef de mission ?
19. Est-il clair que l'étude : évaluation des matières dangereuses a déjà été faite ? ou est-ce que c'est le CGES qui doit s'occuper de l'étude ?
20. Est-ce que le TECH 6 (50 pages maxi) doit contenir seulement la méthodologie de la période de Base ? ou bien Base + Option A+ Option B ?
21. Le poste de l'« environnemental Planner » (personnel clé en Option B) n'est pas décrit dans la description du personnel à la Section 6 des TDRs
22. Le critère évalué à 5%, « Knowledge of Project Management Software, s'applique-t-il à tous les membres du personnel ?
23. Quelle est la durée estimative anticipée par le MCA-Bénin II pour l'option A ?
24. Quelle est la durée de MCA-Bénin II si ESOC dure 57 mois ?
25. Quel est le niveau d'implantation du SGESSS au niveau de la SBEE et de la CEB ?
26. Peut-on ne pas répondre aux options dans la présentation des offres ?
27. Il est indiqué que la loi applicable est la loi du Bénin. Peut-on faire recours à des lois d'autres pays autres que le Bénin ?
28. Le coût du personnel d'appui doit-il être intégré dans les propositions financières des options ?
29. Le logiciel ArcGis online doit-il être acheté par le CGES ou bien existe-t-il un budget disponible au niveau de MCA-Bénin II pour son acquisition ?

Annexe B : Liste des firmes participantes